



Uwo uri wese ubahirizwa

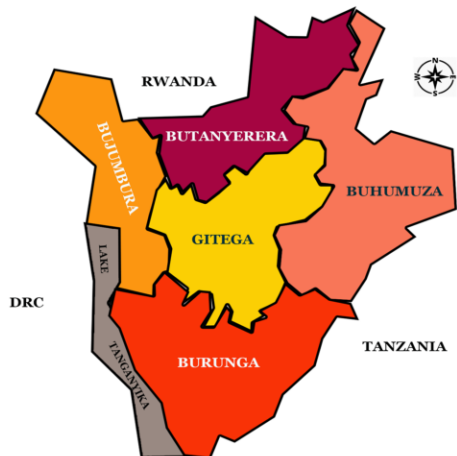
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°515 du 23 Février au 01 Mars 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 01 Mars 2026, au moins 859 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 775 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.13
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.16
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.17

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



BRARUDI : *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de
Défense de la Démocratie*

CNIDH : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

DCE : *Direction Communale de l'Éducation*

EAC : *East African Community*

FARDC : *Forcé Armé de la République Démocratique du Congo*

FDNB : *Force de Défense Nationale du Burundi*

FOMI : *Fertilisant Organo-Minéraux*

M23 : *Mouvement du 23 mars*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE.....</i>	<i>11</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON –IDENTIFIES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.2. ENLEVEMENT ET/OU DISPARITION FORCEE.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>15</i>
<i>II.2.1. VIOLS.....</i>	<i>15</i>
<i>II.2. 2. VIOLENCE DOMESTIQUE</i>	<i>15</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>16</i>
<i>III.1. DROIT A L'ÉDUCATION.....</i>	<i>16</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>17</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 23 février au 1^{er} mars 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, humanitaire et Gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que les droits socio-économiques et culturels qui ont marqué cette semaine.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 3 personnes tuées toutes retrouvées corps sans vie, 3 victimes de VBGs dont 2 de VSBG et 3 personnes victime d'enlèvement et/ou porté disparue.

Parmi les victimes, une femme enlevée, deux filles mineures violées et une femme victime de violence domestique.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Une réouverture de la frontière marquée par un fragile retour à la normale entre le Burundi et la RDC

Après plus de deux mois de fermeture, le poste frontalier de Gatumba-Kavimvira a officiellement rouvert en date du 23 février 2026, marquant un tournant attendu par les populations du Burundi et de la République démocratique du Congo. Fermée depuis le 12 décembre 2025 en raison des affrontements à Uvira entre les FARDC, les groupes Wazalendo, les FDLR, des éléments burundais, les Imbonerakure et la rébellion du M23, la frontière reprend vie dans la sobriété.

Aucune cérémonie, aucun discours officiel: dès l'aube, commerçants et voyageurs ont traversé la frontière sous contrôle sécuritaire renforcé. Parmi eux, des réfugiés congolais retournant au pays après des semaines d'exil. Malgré l'absence de documents pour certains, les autorités ont procédé à des vérifications avant d'autoriser le passage des personnes ne présentant pas de risque.

La reprise des activités ravive l'espoir d'un redémarrage économique dans cette zone stratégique. Les échanges transfrontaliers, vitaux pour des milliers de familles, reprennent progressivement. De part et d'autre, commerçants et habitants misent sur cette réouverture pour relancer leurs activités et retrouver une stabilité financière.

Mais derrière ce signal encourageant, la crise humanitaire demeure. Au camp de transit de Cishemere, en commune Cibitoke, plus de 8 000 déplacés vivent dans des conditions alarmantes, loin de la capacité initiale du site occasionnant des manques de nourriture et accès limité aux soins.

Si la réouverture de Gatumba-Kavimvira constitue un premier pas vers la normalisation, elle ne saurait masquer l'ampleur des défis sécuritaires et humanitaires qui persistent dans la région.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Visite du secrétaire général du parti CNDD FDD en commune Karusi, province Gitega

Le 26 février 2026, dans la salle multiservices d'un député du CNDD-FDD, Jean Marie NIBIRANTIJE, au chef-lieu de la commune de Karusi, le secrétaire général du CNDD-FDD a organisé une réunion à l'intention des membres du parti. Toutefois, l'ordre du jour a été modifié en raison d'une mauvaise communication concernant l'invitation des participants. Selon Révérien Ndikuriyo, il s'attendait à une participation de 4 individus par colline, totalisant 508, mais a été surpris de constater la présence de milliers de personnes à l'extérieur de la salle.

Toujours selon le secrétaire du parti, il souhaitait que la réunion se déroule à huis clos, mais a été pris de court par la situation. Il a ainsi informé les participants présents que la population souffrait de la faim et manquait d'engrais, soulignant qu'il n'était pas approprié de les mobiliser. Il a également mentionné qu'une somme de 2 millions, prévue pour l'événement, resterait intacte, précisant qu'il n'en ajouterait pas et qu'il n'était pas venu pour une campagne électorale. À la suite de cela, certains

responsables zonaux sont rentrés avant la fin de la réunion.

Les préparatifs en vue de cet événement avaient débuté le 24 février 2026, lorsque tous les Imbonerakure de la commune de Karusi s'étaient organisés pour y passer la nuit et contrôler toutes les voies menant à ce centre. Ils avaient convié tous les chefs de service de la commune, tous les élus locaux de chaque colline (5), tous les membres des comités collinaires du CNDD-FDD (6), ainsi que tous les membres du parti désireux de participer, tout en imposant six conditions : porter une tenue du parti ; toutes les femmes participantes devaient s'abstenir de porter un foulard sur la tête, en les priant de se coiffer simplement ; ne pas revêtir de tenues du CNDD-FDD sur lesquelles se trouvait le portrait de l'ex-président NKURUNZIZA PIERRE ; et arriver avant 6h30. D'après des témoins à Karusi, aucune personne n'a été autorisée à se rendre dans ses champs et tous les marchés ont été fermés jusqu'à la conclusion de cette réunion.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Des blessés et des dépouilles de militaires burundais transférés depuis la RDC via la commune Rumonge en province Burunga.

Depuis le début de la semaine jusqu'au 27 février 2026, à la position de marine militaire située à la colline de Kanyenkoko, commune de Rumonge, province de Burunga, s'observait une circulation des ambulances provenance de Bujumbura pour embarquer les cadavres des militaires Burundais en provenance de la RDC, selon les sources locales et militaires. Des habitants vivant à proximité du port de pêche affirment avoir observé l'arrivée d'un bateau en provenance de la RDC transportant cinq corps sans vie. Peu après l'accostage, des ambulances de l'armée burundaise, avec à leur bord du personnel médical muni de gants et de tabliers, seraient intervenues pour procéder à l'évacuation des corps vers une destination non précisée.

D'après des informations recueillies auprès de

sources militaires à l'hôpital militaire de Kamenge, quatorze militaires burundais blessés ont été admis dans cette structure sanitaire en date du 23 février 2026. Ces soldats auraient été évacués depuis l'est de la République démocratique du Congo (RDC), où ils étaient déployés.

Selon les informations militaires, ces militaires faisaient partie des troupes engagées dans les combats en cours dans la province du Sud-Kivu, notamment dans les territoires de Fizi et dans d'autres positions stratégiques. Les affrontements opposent le mouvement M23 aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), appuyées par la coalition Wazalendo ainsi que par des éléments de l'armée burundaise.

Des sources concordantes indiquent que

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)

certains soldats ont perdu la vie sur le champ de bataille, tandis que d'autres ont été blessés lors de violents combats qui se poursuivent dans la région.

La situation sécuritaire dans le Sud-Kivu demeure tendue, alors que les combats entre le M23, les FARDC, la coalition Wazalendo et

les forces burundaises continuent d'être signalés dans plusieurs localités.

Signalons qu'il y a également un équipe de secours, composée de militaires en tenus de personnel soignant qui soignent des blessés en cette position de Kanyenkoko.

Une personne grièvement blessée par balles à Ruziba, commune Mugere, en province Bujumbura.

En date du 28 février 2026, aux alentours de 20 heures, une personne a été blessée par des balles tirées par un agent de police au marché de Ruziba, dans la commune de Mugere, province de Bujumbura. D'après les déclarations des témoins sur place, les forces de police présentes dans cette zone procèdent fréquemment à la saisie de motos, lesquelles sont restituées à leurs propriétaires après le paiement d'une somme de 50 000 FBu, sans qu'aucun reçu ne soit délivré. Ce comportement a suscité une vive indignation parmi les citoyens, qui ont exprimé leur mécontentement le jour même. Le 28 février 2026, alors que les policiers S/Lt stagiaire Irakoze Bon Fils (COP 432) et

Rukemampunzi Epitace, matricule APN 26130, étaient engagés dans la saisie de motos, la population s'est soulevée. Nkurunziza Etienne, un motard, a tenté de se défendre en utilisant une machette, blessant un policier. En réaction, les citoyens ont commencé à lancer des pierres et ainsi plusieurs policiers ont été touchés. Bien que les policiers aient pris la fuite, l'un d'eux a ouvert le feu, atteignant le motard Etienne, qui a été transporté d'urgence à l'hôpital de Ruziba. Six policiers ont également été blessés lors de cet incident. Il convient de mentionner qu'au moment des faits, huit conducteurs avaient déjà été appréhendés avec leurs motos.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Une personne condamnée à une peine à perpétuité à Kayanza, en province Butanyerera.

En date du 27 février 2026, il s'est passé au Tribunal de Grande Instance de Kayanza, en province Butanyerera, un jugement en fragnance.

Ce procès de flagrance concerne le cas d'assassinat qui a eu lieu à l'hôtel le Carrefour de Kayanza dans la nuit du 20 février 2026.

Le procureur de la République accuse Elias Nyandwi d'avoir volontairement assassiné le nommé Nsengiyumva, tandis que d'autres trois personnes, dont Ezéchiel, Joseph et Charlotte tous travaillant dans cet hôtel sont accusés de n'avoir pas assisté une personne en danger.

Dans la séance, NYANDWI Elias affirme l'acte tandis que les autres (2 hommes) disent qu'ils se sont levés et qu'ils sont retournés au

lit après avoir vu que le différend qui les opposait était fini. La jeune fille, Charlotte de 17 ans dit qu'elle ne pouvait rien dans cette bagarre, qu'elle n'a pas de force pour intervenir.

Le procureur a demandé que Elias (Cuisinier) soit sanctionné par une peine à perpétuité, tandis que pour les 2 homme, devraient quant à eux subir 2 ans et 8 mois d'emprisonnement et une peine requise pour Charlotte la servante.

Après délibération, Nyandwi Elias est chargé d'avoir volontairement tué le taxi vélo Nsengiyumva et qu'il doit être condamné a une peine à perpétuité, Ezéchiel et Joseph, une peine de 6 mois pour la non assistance d'une personne en danger et Charlotte a été acquittée.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page7)

Un Imbonerakure condamné à une peine de 3 mois de prison à Kayanza, en province Butanyerera.

En date du 28 février 2026, Minani Yussuf connu sous le pseudonyme de Mano y'isake de la commune kayanza province Butanyerera a été condamné par le TGI kayanza d'une peine de trois mois et une amende d'un million de nos francs pour atteinte à l'économie nationale après que la police a saisi chez lui dans sa maison 56 bidons de carburants de type mazout et essence en date du 2 février 2026.

Le procureur de la république à kayanza indique que Mano y'isake est récidiviste en matière de vente illégale du carburant expliquant qu'il a même des détaillants qui font cette activité à une station service dite chez khalfan. Pendant l'interrogatoire le procureur a souligné que Minani yussuf a affirmé qu'il y a même des autorités à Kayanza qui s'approvisionnent en carburant au marché noir chez lui. Plus d'un, parmi la population disent que cet Imbonerakure exerçait le commerce illégal du carburant sous la protection du commissaire Nshimirimana Pascal qui est pour le moment en détention au Service National de Renseignement à Bujumbura.

Ce dernier n'a pas refusé d'avoir un stock du carburant chez lui mais que ce dernier était destiné à approvisionner ses véhicules, comme il avait eu le marché de fournir du matériau de construction avec des preuves à l'appui qui l'autorisent à s'approvisionner du carburant et l'obtention de ce marché.

Selon lui, il n' a aucune faute d'exécuter un marché pareil, surtout dans cette conjoncture de carburant alarmante. Il ne pouvait pas exécuter un tel marché sans stock de carburant.

Le procureur de la République qui le chargeait, a demandé qu'il soit puni de 2 ans de prison pour atteinte à la richesse du pays. Après délibération, le Tribunal a signifié que les accusations du Procureur de la République sont fondées et a dit que MINANI doit écoper d'une peine de 3 mois de prison pour atteindre à l'économie du Pays et une amende de 1.000.000 Fbu plus la saisie et la vente publique du carburant saisi. Les revenus seront versés dans la caisse de l'État.

1.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Vente aux enchères des produits saisis en commune Tangara, province Butanyerera

En date du 27 février 2026, vers 15 heures, dans les enceintes de l'ancienne commune Gashikanwa, la commission chargée de vendre les boissons BRARUDI et boissons alcoolisées, saisis dans les différents bars, kiosques et boutiques dans l'ancienne commune de gashikanwa lors des fouilles et perquisition effectués par la police du commissariat commune gashikanwa.

Ladite vente a été supervisée par l'administrateur de la commune Tangara province Butanyerera et ces derniers étaient saisis par la police lors des fouilles et perquisition puis stockés dans les enceintes

du commissariat Commune de Gashikanwa.

La commission avait lancé un communiqué d'appel d'offre relatif et une somme totale collectée est de trois millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents francs burundais (3 845 500 frs). Selon l'administrateur, cette somme d'argent collectée sera versée sur le compte du trésor public ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les caisses vides des produits Brarudi et de la société BREWERY restent gardées au commissariat Commune Gashikanwa en attendant d'autres mesures de la hiérarchie.

I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite de la page8)

Pénurie d'engrais pour la saison B au Burundi.

Le début de l'année 2026 avait été porteur d'une lueur d'espoir aux burundais principalement des agriculteurs après que le ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement avait organisé une campagne de recensement d'agriculteurs qui n'ont pas eu leurs fertilisants FOMI depuis 2022 et avaient profité de la même occasion pour payer les fertilisants dont ils auront besoin pour cette saison culturale B.

Dans une campagne de distribution qui a débuté récemment pour la saison culturale B, de nombreux agriculteurs affirment n'avoir toujours pas reçu les engrais chimiques commandés et payés à l'avance auprès de la FOMI.

Alors que les bénéficiaires avaient eu la promesse que désormais les engrais seraient distribués par les chefs de colline, rien n'a changé curieusement, les mêmes distributeurs d'avant, tous influents du CNDD-FDD sont ceux qui assurent la distribution et le font comme ils veulent.

Les agriculteurs dont une grande partie encaisse déjà des arriérés depuis environ deux ans au moment où plusieurs d'entre eux ont déjà semé, ils attendaient des engrais de nulle part car d'après l'administration locale et les

distributeurs, la FOMI peine à avoir du carburant et autres matériels nécessaire pour produire suffisamment d'engrais et sans cet argent donné par les agriculteurs, les mêmes sources précisent que cette entreprise aurait fait faillite.

Dans toutes les communes de Bujumbura comme Bukinanyana, Mugina et Cibitoke, frustrations et lamentations sont le lot quotidien des agriculteurs.

Au moment où la saison culturale A n'avait pas été bonne par la même cause de manque d'engrais et par les effets de la guerre en RDC qui a affecté les habitants de la plaine de la Rusizi en les contraignant de ne pas entretenir leurs champs, la population de Bujumbura craint que le manque à gagner en production agricole se prolonge pour dégénérer en une potentielle famine et demande à l'Etat de faciliter urgemment l'importation d'engrais de l'étranger et de permettre dans l'avenir un libéralisme économique et la compétition dans le commerce ce qui fera que d'autres investisseurs créent des unités de production d'engrais chimiques pour l'agriculture qui reste l'essentiel moyen de survie de la population burundaise à majorité rurale.

Irrégularités dans la distribution des engrais chimiques en Commune de Buhiga dans la Province de Gitega.

Après une longue période que les gens n'avaient pas encore reçus leurs commandes d'engrais chimiques, la Ligue ITEKA a appris que la population de la Commune Buhiga avait été invitée en date du 24 février 2026 au Centre de Buhiga afin de récupérer leur commande pour la saison culturale A.

D'après notre source sur les lieux, depuis le matin jusqu'à 14h, les gens étaient rassemblés à ce Centre et il n'y avait aucun sac de fertilisants agricoles dans le stock et vers 15 heures qu'ils ont vu un camion

transportant 30 tonnes destinées exclusivement à deux Zones (Buhiga et Mayenzi) de la Commune Buhiga.

Selon les mêmes témoins de la localité, les autorités zonales ont préféré distribuer un seul sac à chaque ménage inscrit sur la liste même s'il aurait fait la commande de 10 sacs. Cela a choqué les bénéficiaires car il n'y a pas eu d'explications fiables. Les responsables zonales avançaient que les engrais étaient disponibles mais que le seul obstacle, était le manque de gasoil pour les transporter.



I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite de la page 9)

Distribution d'une faible quantité de fertilisants agricoles en Commune Mwaro dans la Province de Gitega.

Les cultivateurs de la commune Mwaro n'ont pas encore reçu les engrais qu'ils ont payés pour être utilisés avec la saison B alors que la période du semis du haricot est déjà en cours et n'autorise aucun retard. Les cultivateurs disent que si le mois de février se termine sans qu'ils aient semé le haricot, c'est l'échec probable quant à l'attente d'une bonne récolte.

En zone Mwaro, cette semaine, les cultivateurs attendaient une distribution des

engrais commandés, devant le stock situé près du marché de Mwaro mais beaucoup d'entre eux qui avaient commandé plusieurs sacs n'ont reçu que seulement 7kg d'engrais, une quantité extrêmement insignifiante. Sept cultivateurs étaient groupés et recevaient 2 sacs d'engrais de 25 kg par sac. L'opération était supervisée par le chef de zone Mwaro, Marie Viola Ntakarutimana.

Des irrégularités dans la distribution des engrais chimiques en Commune de Ruyigi dans la Province Buhumuza.

Au moment où les agriculteurs sont en pleine saison culturale B, les engrais chimiques continuent d'être problématiques dans les stocks de FOMI.

Les agriculteurs de la communes de Ruyigi disent qu'ils ne comprennent pas comment ils ne peuvent avoir la totalité de la quantité d'engrais chimiques à laquelle ils ont payé.

Par exemple, un cultivateur qui a payé pour 10 sacs d'engrais chimiques peut avoir 1 ou 2 sacs et celui qui a payé pour 5 sacs peut avoir 1 seul sac sous prétexte de vouloir départager pour tout le monde.

La population demande au gouvernement de libéraliser le commerce de ce produit au lieu d'être de monopole d'une seule usine qui, visiblement n'a pas la capacité de produire la

quantité d'engrais chimique pour servir à tout le pays.

Les autorités administratives et le département provincial ayant en charge l'agriculture dans ses attributions tranquilisent la population que le retard de la livraison de ces produits est dû à la pénurie du carburant de type mazout observée ces derniers jours.

Quant aux agriculteurs, ils se lamentent que ce retard soit l'un des facteurs de la mauvaise récolte au cours de cette année et surtout que selon les prévisions météorologiques, les pluies ne seront pas suffisantes au cours de cette année et la saison sèche pourra commencer au début du mois de mai.

Mésentente entre les agents de la BCAB et certains agriculteurs des communes Cankuzo et Gisagara, en province Buhumuza

En date du 23 février 2026, certains agriculteurs des communes de Cankuzo et Gisagara, qui ont payé le fumier organo minérale à la BCAB, étaient venus en grand nombre aux points de distribution des tickets en se plaignant de ne pas avoir reçu de tickets depuis une semaine. Selon des sources sur place, ils sont rentrés mains bredouilles et disent être confrontés au problème du

manque de tickets leur donnant le droit d'obtenir l'engrais à temps.

Aux points de paiement et distribution des tickets, les agents de la BCAB affirment qu'ils n'ont pas encore reçu de tickets et ajoutent qu'au siège à Bujumbura, on leur promet de les leur envoyer, mais ces promesses ne sont pas respectées, ce qui crée des tensions entre eux et les agriculteurs.

I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite de la page 10)

Des lamentations liées à la pénurie des engrais chimiques en commune Ruyigi, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2026 indique qu'en commune Ruyigi, province Buhumuza, des cultivateurs de ladite commune se plaignent que le temps de semer s'en va alors qu'ils n'ont pas encore reçu des engrais chimiques. Ils plaident l'alternance entre ceux qui ont des arriérés d'intrants et les nouveaux pour que

tous aient l'occasion de semer. Diane Niyibitanga, administrateur de la commune Ruyigi quant à elle déplore le comportement de ceux qui transportent l'engrais en Tanzanie et invité la population à pointer du doigt ceux qui font ce commerce pour être puni.

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE

Beaucoup de décès enregistrés suite aux mauvaises conditions de vie au site de transit de Cishemere, commune Cibitoke, en province Bujumbura.

Soixante-cinq personnes, dont des enfants, ont déjà perdu la vie sur le site de transit de Cishemere, en commune de Cibitoke, province de Bujumbura, selon des sources médicales et administratives présentes sur place. Des réfugiés congolais enfants et adultes sont décédés au jour le jour à cause de maladies liées aux mauvaises conditions de vie dans le camp.

D'après le personnel de santé, ces décès sont principalement dus à la choléra, le paludisme, la malnutrition et au manque de médicaments appropriés. Les infrastructures sont largement insuffisantes face au nombre croissant de déplacés. Le site, initialement prévu pour accueillir 1 000 personnes, abrite aujourd'hui plus de 8 000 réfugiés.

Les conditions sanitaires sont alarmantes: seules deux salles servent d'unités de soins. L'une d'elles accueille plus de 50 enfants, parfois trois à quatre par lit. L'autre est

destinée aux hommes et aux femmes, sans équipement adéquats ni aération suffisante. Les réfugiés dénoncent un abandon et affirment vivre dans des conditions inhumaines.

Un responsable de l'Office National pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides (ONPRA), qui travaille en collaboration avec le HCR, indique que le transfert des réfugiés vers les sites initialement prévus a été suspendu faute de places disponibles. En attendant l'aménagement de nouveaux espaces, notamment dans certaines communes de la province de Buhumuza, les autorités tentent de gérer la situation.

Interrogé sur la multiplication des décès, il a déclaré qu'« il n'existe aucun endroit au monde où l'on ne déplore pas de morts », tout en assurant que des efforts sont fournis pour le suivi des réfugiés.

Retour des réfugiés Burundais en provenance de la Tanzanie en Commune Ruyigi dans la Province de Buhumuza.

Au sein du camp de transit de Nyabitare, situé dans la commune de Gisuru, dans la province de Buhumuza, l'enregistrement des rapatriés se poursuit de manière continue. Au cours du mois de février 2026, un total de 9.671 rapatriés a été enregistré, de la manière suivante: le 3 février 2026: 1.487 rapatriés; le 10 février 2026: 807 rapatriés ; le 17 février

2026: 3.088 rapatriés ; et le 27 février 2026: 4.289 rapatriés. Ces rapatriés proviennent des camps de réfugiés de Nyarugusu et Nduta, situés en République Unie de Tanzanie, et ils sont originaires des provinces de Cankuzo, Ruyigi, Muyinga et Makamba.

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 11)

D'après les informations recueillies à Nyabitare, ces réfugiés rentrent sous la contrainte imposée par le gouvernement Tanzanien, et lors de leur sortie du camp, des jeunes Tanzaniens affiliés au parti au pouvoir, connus sous le nom de « Basungusungu », procèdent à la destruction

de leurs habitations. Suite à leur enregistrement, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) leur accorde une allocation monétaire de 145.000 francs par personne, ainsi que des repas chauds durant leur séjour au camp de transit.

Des lamentations des réfugiés rapatriés de la Tanzanie, en commune Ruyigi, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1er mars 2026 indique que des réfugiés rapatriés de la Tanzanie se lamentent que les véhicules du HCR ne les transportent pas jusque-là où ils veulent aller à Mishisha. Ils sont donc obligés de prendre des véhicules Probox à des prix chers pour

pouvoir arriver à destination. Ces coûts chers de transport causent des difficultés pour survivre dans les premiers jours. Ils demandent au gouvernement burundais de prévoir les moyens de transport jusqu'à destination de ces réfugiés, leurs enfants et leurs biens.

Appel à l'aide des réfugiés congolais en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 18 février 2026, Blaise Nzeyimana, Évêque du diocèse de Ruyigi a dit que toute personne ayant l'intention de soutenir les réfugiés congolais se trouvant dans le camp de Busuma, zone Kayongozi, province Buhumuza peut le faire sans se plaindre que la petite quantité qu'il a, n'est pas satisfaisante par rapport aux besoins existants. C'est ce qu'a fait savoir Blaise

Nzeyimana, Évêque du diocèse de Ruyigi au moment où le carême commence et que c'est un moment où tout chrétien s'efforce à vivre en communion avec le Christ dans la prière, gêne et des actes de charité. L'Evêque Blaise indique que beaucoup parmi ces réfugiés n'ont pas d'abris, de vêtements et de nourriture.



Uwo uri wese ubahirizwa

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 1er mars 2026, dans le quartier Rango, de la ville et province de Gitega, Raphaël Ndaruzaniye, âgé de 70 ans, veilleur, a été tué poignardé par des gens non identifiés. Selon des sources policières, ces gens avaient défoncé la porte d'une boutique appartenant à Dieudonné Niyongabo où ils

ont volé un sac de 120 kg de riz et un sac de 150 kg de haricot ainsi qu'une balance. Après le forfait, ces gens se sont volatilisés et aucun suspect n'a été appréhendé. Le cadavre de Raphaël Ndaruzaniye a été conduit à la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bururi, province Burunga

Le soir du 1er mars 2026, dans la zone Kajondi, commune Bururi, province Burunga, un corps sans vie non identifié a été aperçu flottant sur la rivière Ruvyironza. L'information est confirmée par le chef de zone Kajondi Parfait Niyonizigiye, qui fait savoir que jusqu'au matin du 2 mars 2026, ce corps était toujours dans les eaux de cette

rivière. Ce responsable zonal demande l'appui de la croix rouge branche communale de Bururi pour retirer ce corps sans vie de ces eaux afin qu'il soit enterré avec dignité. Des sources provenant du commissariat provincial de police à Bururi disent qu'ils n'étaient pas encore au courant de la découverte de ce corps sans vie.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 01 Mars 2026, sur la colline Mugutu, commune et province de Gitega, un corps sans vie de Cyriaque Manirambona âgé de 44 ans et père de 5 enfants, a été retrouvé allongé à moins de 25 mètres de son domicile sur ladite colline. Selon des témoins de la localité, cet homme a été étranglé par des

gens non identifiés dans la nuit du 28 février 2026, alors qu'il rentrait à la maison. La découverte de ce corps est confirmée par Suavis Ithorhoze une des élus sur ladite colline de Mugutu qui précise que la police a déjà amorcé des enquêtes.

II.1.2. ENLÈVEMENT ET/OU DISPARITION FORCÉES.

Un commerçant et leader des pêcheurs enlevé à Nyanza-lac, commune Nyanza, en province Burunga.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2026 indique que depuis le 22 février 2026, Eric Cubwa, 50 ans, figure connue de Nyanza-Lac, reste introuvable. Sa famille, sans nouvelles, dénonce un enlèvement et appelle les autorités à faire toute la lumière sur cette affaire. La victime, commerçant et membre actif des comités de pêcheurs à Kabonga, a disparu dans des circonstances troublantes. Originaire de la colline Kabonga, zone Kabonga, commune Nyanza, province de Burunga, il est père de 15

enfants et marié à deux épouses l'une vivant sur la colline Kabonga, l'autre au quartier Mayengo, au chef-lieu communal.

Ancien combattant démobilisé après la guerre de 2005, membre du parti CNDD-FDD, il était localement reconnu pour son franc-parler critiquant même la gouvernance au sein du CNDD-FDD et son engagement dans la défense des intérêts des pêcheurs, un secteur vital dans cette région riveraine du lac Tanganyika.

Selon les témoignages de sa famille, en date

II.1.2. ENLÈVEMENT ET/OU DISPARITION FORCÉES (Suite de la page 13)

du 22 février vers 19 heures, un véhicule pick-up aux vitres teintées, sans plaque d'immatriculation s'est arrêté devant son domicile. Des individus non identifiés l'ont embarqué sans fournir d'explication, avant de disparaître dans une direction inconnue.

Les proches ont multiplié les démarches auprès des autorités administratives locales

et des services de police, mais aucune information claire ne leur a été communiquée. L'angoisse grandit au sein de la famille, qui affirme être sans nouvelles depuis ce jour.

À ce stade, les autorités administratives et policières ne se sont pas encore exprimées publiquement sur cette disparition.

Une femme portée disparue à Nyakabiga, commune Mukaza, en province Bujumbura.

Depuis le 25 février 2026, sur l'avenue Muyinga, zone Rohero, commune Mukaza, province Bujumbura tout près des bureaux de la CNIDH, Chadia Mukaremera, chargée de faire la propreté à la commission nationale indépendante (CNIDH), résidant au quartier Nyakabiga I, sur la 13^e avenue, commune Mukaza, province de Bujumbura est portée disparue.

Selon Mon seigneur Martin Blaise Nyaboho Président de la CNIDH chadia a parlé avec son collègue au téléphone avant d'être porté disparu.

Sa famille ainsi que ses collègues ont effectué des recherches dans plusieurs endroits, mais sans succès. Ils expriment une vive inquiétude quant à sa sécurité et demandent des enquêtes indépendantes sur cette disparition.

Le président de la CNIDH lui aussi précise qu'ils n'ont aucune nouvelle de cette femme car son téléphone est éteint depuis ce jour et

la police dit que les enquêtes sont en cours pour trouver ce travailleur de la CNIDH. La Ligue Iteka a cherché à savoir la personne qui lui a téléphoné ce matin, si c'était la première fois ou pas, et elle a aussi continué à chercher si la victime avait un différend avec ses collègues de services. Les informations reçues précisent que c'était une dame agréable au service, son absence est très remarquable raison pour laquelle chaque matin elle était contactée par ses collègues services pour le lift. Ce jour là c'est madame BAKAMIRIZA Chantal, la secrétaire générale qu'il l'avait appelée, elle le faisait couramment comme d'autres collègues du service. La dernière localisation du téléphone de la victime était dans la circonscription de l'antenne Nyabugete et ce qui est étrange, le SNR avait déjà décidé d'aller y faire une fouille persécution mais par après, ils ont abandonné. La Ligue Iteka s'inquiète du pourquoi?

Un chauffeur de World Vision porté disparu au centre ville de Bujumbura, commune Mukaza, en province Bujumbura.

En date du 24 février 2026, Gabriel Ndikumana, âgé de 38 ans, natif de la colline Nyabisindu, zone et commune Cankuzo, Province Buhumuza, fils de BUZUBONE Emile et KANA Clotilde, marié à NIYIBIZI Sylvie et père de 4 enfants dont un bébé de 2 semaines, chauffeur au sein de l'organisation humanitaire World Vision, affecté dans la province de Cankuzo, est porté disparu depuis ce lundi 23 février 2026.

Selon des informations recueillies auprès de sa famille et de ses collègues, il se trouvait en mission de service à Bujumbura et logé à l'hôtel Alexestel, situé dans le quartier Nyakabiga.

D'après les mêmes sources, Gabriel Ndikumana est sorti de l'établissement dans la soirée du 23 février 2026 pour aller se restaurer laissant son véhicule de service sur place mais n'est jamais revenu. Depuis lors, ses téléphones restent éteints et aucune nouvelle n'a été obtenue.

La famille, profondément inquiète, redoute un possible enlèvement. Ses proches assurent qu'il n'avait aucun différend connu ni engagement politique susceptible d'expliquer sa disparition.

Les recherches se poursuivent pour tenter de faire la lumière sur cette disparition jugée préoccupante.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.

II.2.1. VIOLS

Une jeune fille a été violée en Commune Ngozi dans la Province de Butanyerera.

En date du 26 février 2026, sur la colline Rubuye, zone et commune de Ngozi, Province de Butanyerera, une jeune fille âgée de 9 ans et résidant dans le même quartier de Rubuye dans la ville de Ngozi, fille de M. S. et B. V, a été violée et blessée par des personnes non encore identifiées.

Selon les informations recueillies, la veille vers 14h d'après-midi, la jeune fille avait été

enlevée par des inconnues étant à la maison. C'est ainsi que sa famille a commencé à effectuer des recherches. Elle a été retrouvée par des passants le lendemain matin sans conscience et assise tout près du cimetière situé dans le marais de Vyerwa.

Beaucoup s'indignent et se demandent s'il s'agirait d'un acte de sorcellerie ou un simple acte des malfaiteurs.

Une fillette a été violée en commune Kiganda dans la province de Gitega.

En date du 23 février 2026, sur la colline Gahweza, zone et commune Kiganda, province Gitega Kaneza Eliane âgée de 14 ans, originaire de ladite colline a été violée par Nkezimana Viateur, 38 ans, conducteur de taxi vélo et originaire de la commune Matongo, province de Butanyerera en commune Kiganda.

La victime se trouvait seule à la maison, pendant que sa mère était aux champs, le garçon s'est introduit et l'a immédiatement

violée. La victime a crié au secours mais personne n'est intervenu. A son retour, sa mère a constaté les faits et a immédiatement appelé le poste de police proche puis l'auteur a été arrêté et conduit au cachet de police de Kiganda. La victime a été conduite à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte.

L'auteur vient d'être transféré à la prison Centrale de Muramvya en date du 28 février 2026.

II. 2.2. VIOLENCE DOMESTIQUE

Une femme battue en commune Karuzi, province Gitega

Dans la nuit du 27 février 2026, vers 23 heures, sur la colline et zone Buhiga, commune karuzi, province Gitega, une femme surnommée Maman souveta, membre du CNDD FDD âgée de plus de 40 ans a été tabassé et blessée par son mari GAHUNGU alias papa souveta, pensionné du FDNB, membre du parti CNDD FDD, âgé de plus de 48 ans. Selon des témoins de la localité, il l'a battue au niveau du visage, les yeux remplis

de sang, des blessures au niveau du front, au cou et au niveau des jambes. Selon les mêmes témoins de la localité, Cet homme accuse souvent sa femme d'ivrogne et de prostitution. Quand elle s'est rendue en date du 28 février 2026 à la police pour se plaindre, elle crachait du sang et voyait à peine. Le présumé auteur a appris que sa femme est à la police et s'est évadé craignant d'être arrêté et incarcéré.



III.1. DROIT A L' EDUCATION

Des bénévoles en enseignement réclamant la rémunération en commune Ruyigi, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1er mars 2026 indiquent que des bénévoles du secteur de l' éducation dans la commune Ruyigi, province Buhumuza, se plaignent qu'ils n'ont pas reçu la rémunération qu'on leur avait promis. Cette somme s' élevait à 150 000 fbu pour les D6 et les D7 et 180 000 fbu pour les bacheliers. Cet argent a été diminué de 30 000 fbu par

personne. Ces bénévoles demandent que cette somme soit complétée. Herménégilde Nibigira chef de département de l' éducation à Ruyigi fait savoir que cette diminution est due au nombre de bénévoles qui a passé de 96 à 156. Il les invite à se donner avec amour et d'apprécier que tous sont traités de la même manière.

Retard de transmission des dossiers des élèves finalistes en commune Butaganzwa, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2026 indique qu'en commune Butaganzwa, province Buhumuza, certains élèves finalistes disent utiliser beaucoup d'argent comme ticket pour aller aux écoles fondamentales fréquentées pour inviter les directeurs de ces écoles à transmettre les dossiers. Astère Singirankabo, directeur de l' école Mugege, commune Butaganzwa de la province Buhumuza fait

savoir que le retard du certificat de réussite de 9ème entraîne le retard pour la transmission de ces dossiers. Les élèves demandent aux directeurs de préparer les dossiers à temps alors que les directeurs demandent au MENRS de leur permettre de transmettre les dossiers sans certificat et de donner ce dernier à l' élève au moment disponible pour le déposer à son école.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande aux autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
3. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
4. Améliorer l'accès à l'eau potable, hygiène et soins de santé en vue de la prévention du choléra pour les réfugiés congolais dans les centres de transit, les camps et cesser toute instrumentalisation politique de leur présence.

Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi:

1. De soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.